Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20261020-DCM_2026_59-DE

LANGAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Le 20 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie - 1 place de l'église 35850 LANGAN sous la présidence de Thierry JOLIVET, suivant convocation transmise le mercredi 14 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ABAUTRET Virginie, CHICOUENE Cécile, DAHMOUN Laëtitia, GAUPLÉ Olivier, GUINARD Dany, JACQUES Emmanuel, JOLIVET Thierry, LE BERRE Erwan, LE TENNIER Yvan, LEMÉE Marion, ODYE Martine, ROBERT Gaëlle
Excusé ayant donné procuration : GODAL Claire à LEMÉE Marion, MOISY Nicolas à GUINARD Dany, PAILLOUX Fabrice à JOLIVET Thierry

Secrétaire de séance : ODYE Martine

2026-059 - SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL POUR LE LOCAL SITUÉ 11 RUE DE ROMILLÉ - BOUCHERIE SAINT MICHEL

Rapporteur : JACQUES Emmanuel

Par suite de la rupture anticipée du bail avec la société RIMALA le 30 septembre 2026, le local commercial situé 11 rue de Romillé est actuellement disponible à la location.

Monsieur DUBOIS Stivy, boucher de métier, a manifesté son intérêt pour le local et a été reçu par la commission Commerces.

Il est nécessaire de conclure un nouveau bail commercial.

Le bail sera ainsi conclu avec Monsieur Stivy DUBOIS, pour son établissement La Boucherie Saint Michel, qui exercera une activité de boucherie-traiteur.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et toutes les pièces et actes s'y rapportant auprès de Maître AVRIL-AUBIN, avocate à Rennes.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20261020-DCM_2026_59-DE

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 20 octobre 2026

La présidence de séance,
Thierry JOLIVET

Le secrétariat de séance,
Martine ODYE

